

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Nancy Beaupré**

<https://www.cadre21.org/membres/0c4eacad0e7851dbd26c294f>

Date d'obtention : 2021-09-22 14:55:53

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 2 - Architecte

#### Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord il doit y avoir un signalement à la suite de quoi, il faut intervenir et parler à l'auteur du signalement ainsi qu'à la jeune victime. Ensuite, il faut évaluer l'incident et par la suite vérifier l'information. Finalement, à la suite de la cueillette d'informations, il faut parler au jeune instigateur.

#### Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Lorsqu'il s'agit d'un acte malveillant, il faut rencontrer l'instigateur et saisir son téléphone.

Lorsqu'un parent de l'extérieur du milieu se présente, il faut le diriger vers le service de police, puisqu'il s'agit d'une situation externe à notre établissement.

#### Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape de la rencontre avec l'instigateur et de la saisie de son téléphone.